Unifor-Québec dans la communauté

BOURSES D'ÉTUDES UNIFOR

Chaque année, Unifor remet cinq bourses d'études de 2 000 $ aux enfants de membres du syndicat qui en sont à leur première année d'études postsecondaires. Pour se prévaloir de la bourse, les étudiants doivent répondre à diverses questions notamment sur la pertinence des syndicats dans notre société et sur la nature de leurs engagements communautaires.

Cette année les récipiendaires des bourses sont :

Fawad Khairi, section locale 145
Émilie Lemieux, section locale 9114
Angéline Lesage, section locale 175
Andréanne Simard-Dionne, section locale 2013
Stéphanie Sirois, section locale 6003

FONDS DE JUSTICE SOCIALE UNIFOR

Le fonds de justice sociale d'Unifor fait des dons à 46 banques alimentaires d'un bout à l'autre du Canada. Ce geste a ainsi permis de remettre des sommes d'argent à plusieurs organismes à travers le Québec à la veille de la période des fêtes et en début d'année. Voici une liste des organismes à qui des dons ont été remis :

Moisson Saguenay Lac Saint-Jean :
3 000 $
Moisson Québec :
2 000 $
Moisson Montréal :
5 000 $
Resto Pop Ste-Thérèse :
3 500 $
Groupe Action Nouvelle de la Rive-Sud :
2 000 $
Accueil communautaire Jeunesse :
23 500 $

PROJET « HABILLONS UN ENFANT »

Grâce à la générosité des sections locales 698, 1004 et 2889, 107 enfants répartis dans 59 familles ont eu la possibilité de choisir des vêtements neufs à l'Aubainerie Concept Mode pour un montant total de 200 $ par enfant. Sans conteste, le projet a contribué à allumer des étoiles de bonheur dans les yeux de ces enfants et de leurs parents.

Mille fois merci aux précieux donateurs. Précisons que ce projet, réalisé à l'initiative du Club des retraités de la section locale 698, en est à sa huitième année et bénéficie de l'appui de diverses entreprises de la Rive Nord de Montréal.

Décision intéressante de la Commission des lésions professionnelles

Une décision récente de la CLP ouvre une porte intéressante pour les travailleurs victimes de lésions professionnelles en fin de carrière.

En effet, l'article 53 de la *Loi sur les accidents et maladies professionnelles* (LATMP) prévoit qu'un travailleur âgé d'au moins 55 ans victime de maladie professionnelle (60 ans pour un accident), qui ne peut reprendre son emploi suite aux atteintes permanentes et limitations fonctionnelles dont il serait porteur, n'a pas à accepter un emploi convenable ailleurs que chez son employeur prélésionnel. Ainsi un travailleur qui se trouve dans ces conditions et pour lequel l'employeur ne peut offrir d'emploi convenable, n'a pas l'obligation de travailler et continue de recevoir son IRR jusqu'à 68 ans. Or, cet article 53 avait été interprété comme nécessitant d'avoir déjà atteint l'âge requis par l'article 53 au moment de la lésion. Dans une décision du 17 novembre 2014 (André Ouimet vs Les Constructions Rebco inc. CLP 541339-61-1405), le commissaire Simon Lemire a décidé que ce n'est pas l'âge au moment de l'apparition de la lésion qui est important, mais bien l'âge au moment où la CSST se prononce sur la capacité à refaire l'emploi prélésionnel. Le temps survenant entre l'apparition d'une lésion et sa consolidation étant parfois très long, cette décision est susceptible d'avoir un impact significatif dans bon nombre de dossiers. Il faut donc ouvrir toute grande cette brèche et forcer d'autres décisions dans ce sens.

À suivre!

Le programme familial d'éducation se déroulera du 19 au 31 juillet 2015 : c'est le temps de s'inscrire!

Ce programme, ouvert à tous les membres, qu'ils occupent une fonction syndicale ou non, est une occasion exceptionnelle de vivre une expérience syndicale enrichissante, le tout dans un environnement familial propice aux activités sportives, aux loisirs et à la détente. Le Centre familial d'éducation d'Unifor est situé à Port Elgin, en Ontario, sur les rives du lac Huron. Il offre tout ce qu'il faut pour que votre famille vive une expérience inoubliable. Ne laissez pas passer cette occasion... Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION :
http://www.uniforquebec.org/services-aux-membres/education/programme-familial
educationquebec@unifor.org

À L'AGENDA

CONSEIL QUÉBÉCOIS
6 au 8 mai 2015
Centre Sheraton, Montréal

CONSEIL CANADIEN
21 au 23 août 2015
Centre des congrès de Montréal

UNIFOR Québec
www.uniforquebec.org
Téléphone : 514 384-9000
Sans frais : 800 263-4268
JOIGNEZ-VOUS À UNIFOR - QUÉBEC

UNIFOR
sectionlocale145

La section locale 145 fête ses 145 ans!

Un mot pour souligner un anniversaire fort peu banal, celui de la section locale 145 dont les origines remontent à plus de 145 ans.

Au départ syndicat de métier, celui des typographes, le syndicat se diversifiera par la suite vers les imprimeries et l'industrie du meuble, notamment.

De syndicat international à syndicat canadien, puis de section locale du SCEP à aujourd'hui, l'une des plus importantes du syndicat Unifor, beaucoup de chemin a été parcouru!

Bon anniversaire à la section locale 145!

Portrait d'Unifor : les télécommunications

Le secteur des télécommunications regroupe près de 30 000 membres au Canada syndiqués avec Unifor, ce qui en fait le plus important syndicat au pays dans ce secteur. Unifor est également le plus important syndicat au Québec dans ce secteur alors qu'il représente près de 10 000 membres dans des entreprises comme Bell Canada, Bell Aliant, Téléglobe, Bell Solutions techniques (BST), Expertech, HS Télécom, East Link, etc. Les principaux services offerts sont en téléphonie, Internet et distribution de réseaux de télévision. Nos membres travaillent dans divers types d'emplois; de monteur de ligne, à technicien, à employées de bureau en passant par les vendeurs, l'éventail est varié.

La majorité des emplois sont regroupés dans ce que les gens du secteur appellent le groupe « Bell et bébés Bell », car il faut expliquer que si au départ tous les emplois étaient avec Bell Canada, au fil du temps, la situation a changé alors que la compagnie a cloisonné ses différents départements en compagnies distinctes. Ainsi, si l'ingénierie, le service à la clientèle et les ventes sont assurés par les employées de bureau chez Bell, Bell Aliant et Télébec, les techniciens chez BST s'occupent du câblage entre le poteau et les appareils dans vos résidences et vos bureaux tandis que ceux d'Expertech se concentrent sur les lignes de transport du réseau. Voilà quelques-unes des facettes du travail que nos membres effectuent dans le secteur des télécommunications.

DÉFIS

L'un des enjeux préoccupants pour les employées de bureau dans ce secteur comme ailleurs est la sous-traitance contre laquelle nous devons demeurer vigilants pour assurer la préservation des emplois. Une autre tendance tout aussi menaçante dans ce secteur concerne la délocalisation des emplois vers l'étranger. Nous avons perdu des centaines d'emplois ici alors que les tâches sont maintenant accomplies par des gens au Maroc ou en Asie. Finalement, mentionnons l'importante question de la propriété des entreprises de télécommunications qui sont protégées en partie alors qu'elles ne peuvent être entièrement détenues par des entreprises étrangères. Cependant, le gouvernement conservateur tente de s'attaquer depuis des années à ce principe et il faut craindre une entrée des géants mondiaux sur le marché canadien des télécommunications qui entraînerait, à coup sûr, des milliers de pertes d'emplois.

QUELQUES NÉGOCIATIONS EN VUE

Cette année, les techniciennes et techniciens et employées de bureau de Bell Aliant négocieront chacun leur tour. De même, les employées de bureau de Télébec ont amorcé leurs négociations au mois de février.

POUR TOUT SAVOIR, SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!
facebook.com/UniforQuebec | twitter.com/uniforquebec

LE CONTACT, UNE PUBLICATION DU SYNDICAT UNIFOR

Unifor-Québec représente près de 55 000 membres dans plus d'une vingtaine de secteurs d'activités.
565, boul. Crémazie Est, bureau 10100
Montréal (Québec) H2M 2W1
Téléphone : 514 389-9223/1 800 361-0483
Télécopieur : 514 389-4450
infoquebec@unifor.org | uniforquebec.org
Rédactrice en chef : Marie-Andrée L'Heureux
Collaboration : Daniel Cloutier

Révision des textes : Maxime Ouimet
Photos : Laurent Lévesque, Marie-Andrée L'Heureux et Johanne Duplantie
Conception graphique : Maude Guilbault (Promotions Universelles)
Tirage : 25 000
Imprimé par les membres d'Unifor de l'Atelier Québécois Offset, sur du papier fabriqué par des membres d'Unifor.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015

uniforquebec.org | facebook.com/UniforQuebec | twitter.com/uniforquebec

VOLUME 2, N° 1 | HIVER 2015

LE CONTACT

BULLETIN DU SYNDICAT UNIFOR-QUÉBEC

Message du directeur québécois

Tour d'horizon de la politique québécoise et fédérale : de l'austérité aux promesses électorales!

Maintenant que le gouvernement de Stephen Harper a mis la pédale douce alors qu'il est en mode électoral, voilà que le gouvernement Couillard a pris la relève en se lançant dans une réforme sans pareille du gouvernement québécois. Pourtant, jamais le parti libéral de Philippe Couillard n'a présenté ses intentions pendant la campagne électorale. Ce gouvernement qui n'a aucune légitimité pour agir de la sorte veut maintenant passer le bulldozer dans nos services publics et nos régimes de retraite. C'est un vrai scandale!

Il est particulièrement grave que ce gouvernement s'attaque au principe même de l'universalité des services alors que nous avons décidé, par le passé, de nous donner une société qui garantit des services équivalents pour tout le monde, et ce, peu importe les revenus ou la situation sociale. En instaurant une gradation en fonction des revenus des ménages par exemple, c'est une brèche importante que les Libéraux de Couillard ont créée. Nous nous devons d'être attentifs et de prendre conscience de ce qui se passe, car ce ne sont pas seulement les parents d'enfants en garderie qui sont concernés, mais l'ensemble de la population. Où s'arrêtera le gouvernement Couillard par la suite? Qu'est-ce qui l'empêchera d'imposer des tarifications basées sur le revenu des ménages en santé ou en éducation par exemple? Ce qui est aberrant c'est que nous n'avons jamais été consultés! C'est extrêmement inquiétant et surtout, il s'agit là d'un détournement de pouvoir sans précédent. Aucun électeur, même ceux ayant voté pour le parti libéral, ne peut sérieusement affirmer avoir voté pour un tel programme. Le gouvernement libéral est en train de modifier les bases mêmes de l'organisation de notre société sans n'avoir jamais obtenu de mandat pour le faire, c'est révoltant! Voilà pourquoi je vous invite à suivre les actions du Collectif contre l'austérité, duquel notre syndicat et la FTQ font partie en participant aux actions proposées.

Au sein d'Unifor, nous poursuivons le travail de mobilisation de nos membres face aux différents enjeux et plus spécifiquement à la nécessité de défaire le gouvernement de Stephen Harper. Pour ce faire, la campagne « Pour un monde plus juste » bat son plein. Une section du site y est d'ailleurs consacrée et je vous encourage à prendre connaissance de la documentation qui est distribuée par votre section locale à ce sujet. N'hésitez pas à poser toutes vos questions aux représentantes et représentants de vos sections locales concernant les enjeux de l'élection fédérale de 2015. Et surtout, assurons-nous de faire la différence lors des élections en défaisant le gouvernement conservateur!

Syndicalement,

Michel Ouimet, directeur québécois d'Unifor

UNIFOR Québec

PRINCIPAUX TITRES

Règlement du conflit chez Bathium < 2
Faillite de la compagnie MABE : Unifor en action < 2
Ça barde à la résidence Les Floralies de Lachine! < 3
Fermeture de l'usine Mueller de Saint-Jérôme < 4
Conclusion de la saga White Birch < 4
Unifor-Québec dans la communauté < 5
Décision intéressante de la Commission des lésions professionnelles < 5
Le programme familial d'éducation se déroulera du 19 au 31 juillet 2015 : c'est le temps de s'inscrire ! < 5
Portrait d'Unifor : les télécommunications < 6

« La syndicalisation commence par des individus, mais c'est dans l'action collective qu'elle prend tout son sens, toute sa vocation. C'est avec chacune de nos luttes et chacune de nos victoires que nous bâtirons Unifor. »

– **Michel Ouimet**,
directeur québécois d'Unifor

Règlement du conflit chez Bathium

Les membres de la section locale 2011 du syndicat Unifor ont ratifié le 13 février dernier une entente de principe mettant ainsi fin à la grève déclenchée le 29 avril 2014. « *Grâce à la détermination de nos membres, nous pouvons dire aujourd'hui que nous rentrons au travail la tête haute. Et je dois remercier sincèrement nos membres, leurs familles, les sections locales de tout le syndicat Unifor et plus largement, l'ensemble de la famille syndicale, car sans cette solidarité, rien n'aurait été possible* », a déclaré le président de la section locale, Sylvain Charbonneau.

Les parties ont finalement réussi à trouver des compromis en s'entendant sur plusieurs éléments en litige, dont l'importante question des droits syndicaux. Ainsi, toutes les problématiques liées au respect de l'ancienneté, à la formation et au mouvement de main d'œuvre ont été résolues. Soulignons, au nombre des faits saillants de ce renouvellement, qu'il s'agit d'un contrat de cinq ans, mais dont il ne reste dans les faits qu'un peu moins de trois ans puisque deux années sont déjà écoulées. Les échelons salariaux, qui allaient jusqu'à 14 échelons dans certains cas, ont été éliminés permettant d'importants rattrapages salariaux – jusqu'à 18 % dans un cas. Aussi, des augmentations salariales ont été convenues de l'ordre de 3 % les deux premières années (rétroactivement) et 2,5 % pour les trois suivantes.

Le travail a repris le 16 février alors qu'un premier groupe de travailleurs a été rappelé.

L'usine Bathium située à Boucherville fabrique des batteries pour véhicules électriques appartient à un consortium français.

Faillite de la compagnie MABE : Unifor en action

Michel Ouimet lors d'une manifestation en appui aux retraités de MABE 24 novembre 2014

Depuis le mois d'août dernier, alors que la compagnie MABE annonçait sa faillite, nous suivons le dossier de près afin de préserver les intérêts de nos membres actifs et retraités. Ainsi, nos avocats ont déposé un recours devant la Commission des relations du travail (CRT) afin d'assurer que nos membres soient rappelés au travail et que leurs conditions de travail soient conservées dans le magasin adjacent à l'usine qui avait rouvert, mais sans que l'employeur n'emploie les membres.

Nous avons tenu une assemblée d'information afin de répondre, autant que possible dans les circonstances, aux questions que se posent les retraités et anciens travailleurs. Le site Internet d'Unifor Québec (uniforquebec.org) a aussi été très utile alors qu'une section de l'actualité est réservée à ce dossier. Encore aujourd'hui, Unifor n'exclut pas la possibilité d'autres recours contre la compagnie et notamment sur le caractère potentiellement frauduleux de la faillite.

Soulignons aussi une belle manifestation, le 24 novembre dernier, au cours de laquelle le directeur québécois d'Unifor, Michel Ouimet a rappelé qu'il s'agit « *d'un dossier prioritaire pour nous. Nous avons la ferme intention de tout mettre en œuvre pour que nos retraités retrouvent leur argent et que les sommes d'argent impayées soient remises dans le régime de retraite* ».

Cette usine, en activité depuis les années cinquante dans l'est de Montréal, a d'abord fermé ses portes l'été dernier avant que compagnie MABE ne déclare faillite quelques jours à peine après que les derniers travailleurs n'aient quitté pour de bon. Auparavant exploitée par General Electric - GE et ensuite sous le nom de CAMCO, l'usine avait été acquise par le géant mexicain de l'électroménager, la compagnie MABE, en 2008.

Marche de solidarité suite à l'attentat de Charlie-Hebdo

Des membres du syndicat ont manifesté leur solidarité à l'occasion de la marche silencieuse organisée à Montréal, le 11 janvier dernier.

Ça barde à la Résidence Les Floralies de Lachine!

Rarement aurons-nous vu un employeur pareil dont l'agressivité et le comportement antisyndical ne sont malheureusement pas nouveaux, mais qui, dernièrement, est allé jusqu'à s'en prendre physiquement à une conseillère syndicale alors que celle-ci manifestait avec des membres devant l'établissement de l'entreprise.

RAPPEL DES FAITS

La convention collective liant les 90 membres de la section locale 90Q d'Unifor est expirée depuis décembre 2013. Les négociations, amorcées en début 2014, en étaient aux clauses monétaires et les parties étaient en conciliation. Après avoir présenté une offre jugée insatisfaisante par le syndicat, l'employeur a tenté d'outrepasser le syndicat en faisant voter les membres directement. Par la suite, alors que quelques membres manifestaient contre l'état des négociations à l'extérieur de la résidence, le propriétaire, Manuel Folla, a agressé la conseillère syndicale Manon Dubuc.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous avons gagné tous les recours jusqu'à maintenant dans ce dossier alors que la présidente a été réintégrée dans ses fonctions et que l'employeur a reçu un blâme sévère de la Commission des relations de travail (CRT) pour l'ensemble de son comportement et l'ingérence dans le processus de négociation. Malgré tout, celui-ci s'entête et a même appelé de la décision. Au niveau criminel, la comparution de cet employeur s'est faite dernièrement.

La résidence Les Floralies de Lachine accueille environ 240 personnes âgées.

▲ Nous avons bruyamment manifesté dans ce dossier en novembre dernier et nous poursuivons les efforts afin de mener à bien cette négociation et surtout de permettre à nos membres de faire valoir leurs droits auprès de cet employeur antisyndical aux comportements dignes d'une autre époque.

Conseil québécois :
une rencontre populaire auprès des sections locales

Près de 400 membres du syndicat Unifor se sont rencontrés lors du dernier conseil québécois à Québec en novembre dernier. Michel Ouimet, directeur québécois, a fait rapport des activités et des principaux enjeux auxquels fait face l'organisation au Québec. Jerry Dias, président national du syndicat, en a fait de même pour le reste du Canada.

Le nouveau président du Conseil québécois, Benoît Lapointe, a été élu par acclamation.

L'horaire était chargé alors que divers sujets ont été abordés dont :

L'adoption d'une politique Unifor de l'aluminium afin de consolider et promouvoir la création d'emplois dans ce secteur ;

Un retour sur la campagne de sensibilisation auprès des membres intitulée « Pour un monde plus juste » ;

Des présentations sur la réforme des régimes de retraite et sur la situation du français au Québec, les services en santé et sécurité, etc.

Les membres ont aussi pu participer à la grande marche citoyenne contre les mesures d'austérité à Québec le 29 novembre dernier.

Manifestation contre l'austérité, Québec 29 novembre 2014

Fermeture de l'usine Mueller de Saint-Jérôme

Le 18 décembre dernier, l'employeur a brutalement annoncé la fermeture complète de ses opérations. L'annonce a été tout un choc tant pour les membres que pour le syndicat puisqu'à peine une semaine auparavant, les parties avaient signé la nouvelle convention collective négociée au cours de l'automne sans qu'il ne soit jamais question de cette fermeture.

Mueller Canada est une compagnie américaine qui est spécialisée dans la fabrication de couvercle d'aqueduc en fonte. L'employeur a vendu les carnets de commandes ainsi que les moules à un compétiteur américain, East Jordan, qui a décidé de transférer la production aux États-Unis. Le 15 janvier dernier, près de 200 membres du syndicat Unifor ont manifesté contre la fermeture. « *C'est vraiment sauvage comme manière de faire, quelques jours avant Noël et sans aucun avertissement* », a commenté Michel Ouimet, directeur québécois d'Unifor.

Un comité de travail composé du député du comté, Pierre-Karl Péladeau, du maire de Saint-Jérôme, Stéphane Maher, de Robert Teasdale, d'Investissement Québec ainsi que de Michel Ouimet, travaille ardemment à la relance de l'usine.

▲ Manifestation des membres d'Unifor en compagnie de Michel Ouimet, 15 janvier 2015

Le syndicat collabore aussi avec un comité de reclassement pour soutenir les travailleurs dans cette période difficile.

Conclusion de la saga White Birch

Le 30 janvier dernier, les textes des nouveaux régimes de retraite des usines White Birch ont finalement été déposés et enregistrés auprès de la Régie des rentes du Québec. Au moment de mettre sous presse, les chèques ont aussi commencé à être distribués aux retraités. Ainsi, ce dossier est en voie de se conclure, cinq ans après que la compagnie se soit placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).

« Cette saga est du jamais vu pour nous. Nous avons travaillé très fort dans ce dossier, ne ménageant aucune dépense. Nous avons ainsi réussi à mettre en place des régimes de retraite à prestations cibles ce qui permet de maintenir les rentes des retraités à près de 90 % pour les gens de Rivière-du-Loup et Masson et 70 % pour Québec - au lieu de 70 % pour les premiers et 55 % à Québec. Est-ce qu'on aurait voulu faire plus? Oui certainement, mais il faut se rappeler qu'en 2010, ce qui nous pendait au nez, c'était la fermeture des trois usines et la terminaison des trois régimes de retraite, ce qui aurait entraîné la perte de milliers d'emplois et de millions de dollars tant pour les travailleurs que pour les retraités », a précisé Renaud Gagné, adjoint au directeur québécois d'Unifor.

RAPPEL DES FAITS

La compagnie White Birch, qui exploitait trois usines au Québec dont celles de Masson, Stadacona à Québec et F.F. Soucis à Rivière-du-Loup, s'est placée sous la protection de la LACC au début de l'année 2010. La compagnie a vendu, sous la supervision des tribunaux, les trois usines au consortium BlackDiamond-White Birch. De nouveaux contrats de travail ont alors été négociés et conclus dans les usines. Depuis, une kyrielle de requêtes juridiques et de détails techniques ont retardé la conclusion du dossier.

DES LOIS À MODIFIER

Pour le syndicat, ce dossier, comme de trop nombreux autres, démontre qu'il faut renforcer les lois afin que les sommes dues aux régimes de retraite occupent un rang de créance prioritaire lorsqu'une entreprise connaît des difficultés financières. Le syndicat Unifor représente 600 travailleurs dans les trois usines et environ 1 000 retraités concernés par ce dossier.

Membres des sections locales des trois usines White Birch en compagnie de Renaud Gagné, directeur adjoint, Montréal, 26 janvier 2015